CH. CHADENAT
Librairie Américaine et Coloniale
57 Quai des Grands Augustins
PARIS

A130

1. 12
48.

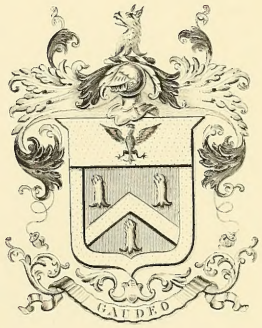

John Carter Brown
Library
Brown University

RPJCB

Corporation Du 5 Juillet 1790.

12 juillet 1790

19 juillet 1790.

No. 61 No. 62 No. 64

No. 60

DÉCLARATION

De la Compagnie des Chasseurs du Régiment du Port-au-Prince.

19 juillet 1790

NOUS, Bas-Officiers & Chasseurs du Régiment du Port-au-Prince, soussignés.

Sur le rapport qui nous a été fait, que hier, après-midi, 12 du courant, M. Dufour, Avocat, avoit dit à M. Couarde, aussi Avocat, en présence de M. de Grandmaison, Conseiller au Conseil supérieur :

« Les Citoyens qui veulent se former en corporation, ont tort de compter » sur l'appui du Régiment; la Compagnie de Chasseurs a fait savoir au Comi- » té, par une lettre qu'elle lui a adressée, qu'elle lui étoit entièrement » dévouée. »

Incapables de nous écarter du serment que nous avons fait de ne jamais abandonner nos Drapeaux, d'être fidelles à la Nation, au Roi & à la Loi, & de nous conformer aux règles de la discipline militaire; nous jurons par tout ce qu'il y a de plus sacré pour de braves Militaires, l'honneur; nous jurons, disons-nous, que l'imputation que l'on nous fait, d'avoir écrit au Comité, est une calomnie atroce, & nous défions tous les membres dudit Comité de prouver le contraire de ce que nous avançons.

Au Port-au-Prince, le 13 Juillet 1790.

Signé, *Desriveaux*, *Gavroy*, *Thomas*, *Conard*, *Simon*, *James*, *Eslin*, *Picault*, *Sillier*, *Périn*, *Machard*, *Cormier*, *Le Lièvre*, *Thory*, *Morue*, *Oudet*, *Planin*, *Albert*, *Charpentier*, *Bonnefoi*, *Chuine*, *Combette*, *Thoin*, *Despierres*, *René*, *Béziers*, *Drouillet*, *Plessard*, *Fontenot*, *Raix*, *Jean*, *Bellehumeur*, *Siméat*, *Carlin*, *Didier*, *Guichard*, *Pénache*, *Quenneval*, *Laverty*, *Lefèvre*, *Nicolas*, *Garreau*, *Boulanger*, *Durand*, *Domange*, *Alette*, *Ruault*, *Joly*, *Rousseau*, *Latour*, *Le Comte*, *Feuillet*, *Miel*, *Ponce*, *Philibert*, *Pinel*, *Dumont*, *Portier*, *Gourichon*, *Bacquet*, *Jeannot*, *Cazaux*, *Courteau*, *La Gautrie*, *Guitter*, *Dumoutier*, *Barbier*, *Volereau*, *Moulut*, *Bazy*, *Julien*, *Thouret*, *Colombe*, *Basset*, *Berthelon*, *La Croix*, *Tressier*, *Baulos*, *David*, *Claudin*, *Soulet*, *Le Jeune*, *Morel*, *Faravelon*, *Buette*, *Moreau*, *Champeau*, *Grénaud*, *Le Roux*, *Jacob*, *La Haye*, *Malbeaux*, *Jeannin*, *Curion*, *Philipeaux*, *Amonier*, *Cabinet*, *Eloy*.

N. B. M. le Chᵉʳ D'ATTEL, Chᵉʳ de l'Ordre royal & militaire de Saint-Louis & Capitaine-Commandant la Compagnie des Chasseurs, s'étant transporté, accompagné de quatre Chasseurs, dans la matinée du 13 du courant, chez M. Dufour, Avocat, à l'effet de prendre des éclaircissemens sur le rapport de M. Couarde de Villegay, M. Dufour a donné la Déclaration suivante.

« Jai dit que j'avois entendu dire que les Chasseurs avoient déclaré qu'ils » ne porteroient jamais les armes contre les Citoyens, & non pas qu'ils » eussent écrit au Comité : au surplus, je ne me mêle nullement de toutes » les affaires présentes. *Signé*, DUFOUR. »

Au Port-au-Prince, de l'Imprimerie de MOZARD. 1790.

790.

OTES,
Assem-
se pour
se rend
travail
ıtes les
HERS
ıeroie

deuxième
tomber à
un sapeur;
ıi vouloient
volontaire

, & que toutes les personnes qui devoient être arrêtées
oient. J'envoyai sur le champ M. de Gromard, officier
n régiment, rendre compte à M. le gouverneur général
situation des choses, & prendre ses ordres à ce sujet.
gouverneur général me fit ordonner d'aller droit au

de faire feu, &
reste à la même place exposé aux deux feux, à celui de la
maison & à celui de mes propres soldats; je restai là pour
être plus à même de donner mes ordres, j'entends alors crier
grace, je cours à mon détachement, je commande de cesser
le feu, & fais faire des roulemens en conséquence, & pour que

RPJCB

15 juillet 1790.

No. 61

No. 62

No. 64

Extrait des regiſtres de l'Aſſemblée générale de la partie françaiſe de Saint-Domingue.

Séance du quinze juillet mil ſept cent quatre-vingt-dix.

M. le Vice-Préſident, attendu l'abſence pour cauſe de maladie de M. le Préſident, a procédé à l'inſtallation des nouveaux officiers de l'Aſſemblée, ſuivant l'élection faite le jour d'hier; il a prononcé un diſcours, dont l'impreſſion a été demandée; l'Aſſemblée a arrêté qu'un double de ce diſcours ſeroit dépoſé aux archives, & qu'il ſeroit imprimé de ſuite au nombre de quinze cents exemplaires.

Fait en Aſſemblée générale, les jour, mois & an que deſſus.

Signé, BERAULT, Préſident; VALENTIN DE CULLION, Vice-Préſident; LE GRAND, TREBUCIEN, DEAUBONNEAU, DENIX, Secrétaires.

DISCOURS prononcé à l'ouverture de la ſéance de l'Aſſemblée générale, le 15 juillet 1790, par M. TH. MILLET, *Vice-Préſident, faiſant fonctions de Préſident.*

MESSIEURS,

EN terminant l'exercice de Vice-Préſident dont votre confiance m'avoit honoré, je n'étois pas préparé aux auguſtes fonctions que je remplis en ce moment. Je n'avois pas prévu que la maladie de M. le Préſident m'en auroit fait un devoir.

Puiſſent MM. les officiers dont je vais, en votre nom, recevoir le ſerment, plus heureux que je ne l'ai été dans ces derniers momens, n'avoir à vous manifeſter que des témoignages

790.

OTES,
Aſſem-
ſe pour
ſe rend
travail
utes les
HERS
nergie

...moi.
...ne heure & demie du matin, au moment où j'allois
à exécution les ordres dont j'étois chargé, je fus averti
comité étoit aſſemblé au milieu de cette eſpèce de petite
& que toutes les perſonnes qui devoient être arrêtées
ient. J'envoyai ſur le champ M. de Gromard, officier
régiment, rendre compte à M. le gouverneur général
tuation des choſes, & prendre ſes ordres à ce ſujet.
gouverneur général me fit ordonner d'aller droit au

...demande, une deuxième
décharge m'eſt faite pour ſeconde réponſe. Je vois tomber à
mes côtés, M. le chevalier Desbroſſes, mon ami, & un ſapeur;
plus loin à 20 pas derrière moi deux grenadiers qui vouloient
avancer vers moi furent tués M. Clarq, citoyen volontaire
fut bleſſé; je commande alors à ma troupe de faire feu, &
reſte à la même place expoſé aux deux feux, à celui de la
maiſon & à celui de mes propres ſoldats; je reſtai là pour
être plus à même de donner mes ordres, j'entends alors crier
grace, je cours à mon détachement, je commande de ceſſer
le feu, & fais faire des roulemens en conſéquence, & pour être

E789
T653m
1-SIZE
v. 1
Le vol.
6JOL